

Schéma détaillé de la procédure Leader

Le porteur de projet lit la stratégie, vérifie que son projet peut s'insérer dans cette démarche. Il peut ensuite opérer selon la marche à suivre ci-après.

Le porteur de projet sollicite l'animateur du Pays Mellois, en charge de Leader Aide à la formalisation du projet et au montage du dossier

- accueil du porteur de projet
- analyse de la pertinence du projet selon la stratégie et l'éligibilité aux dispositifs européens
- accompagnement et constitution du dossier

Le porteur de projet

remplit le dossier de demande de subvention Leader (FEADER)

Si le projet ne correspond pas à la stratégie Leader, le porteur de projet est renvoyé sur d'autres aides ou d'autres services compétents

L'animateur en charge de Leader

- réceptionne le dossier de demande de subvention
- vérifie s'il est complet
- en accuse réception, en précisant qu'elle ne vaut pas acceptation du dossier
- le transfère aux services de l'Etat

Service d'appui de proximité : DDEA

vérifie la conformité et la légalité du dossier déposé au regard des dispositifs européens

Le comité de programmation du GAL

décide de l'attribution de l'aide et informe le porteur de projet de la décision prise

Le porteur de projet, le DRAF et le président du GAL

signent la convention attributive de l'aide

Le porteur de projet

réalise ses dépenses

Le porteur de projet et l'animateur Leader

constituent le dossier de demande de paiement (pièces justificatives, factures...)

La DDEA

- reçoit le dossier de demande de paiement de la part de l'animateur Leader
- effectue une visite sur place
- produit le certificat de service fait
- fait la demande de paiement

Le porteur de projet

perçoit l'aide FEADER par l'agence de service et de paiement

Contacts :

Animation

Delphine Monnet
d.monnet@paysmellois.org

Gestion

Séverine Ardouin
s.ardouin@paysmellois.org

Tél. 05 49 27 09 62 • Fax 05 49 27 91 87

www.paysmellois.org

2 place Bujault • BP 67 • 79500 Melle

Syndicat Mixte du Pays Mellois

l'Europe
s'engage
en
Poitou-Charentes

avec le **FEADER**
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Leader
en Pays Mellois
2007-2013

Guide pratique
du porteur de projet

Aides européennes
pour contribuer
au développement
des territoires ruraux



LEADER 2007-2013 en Pays Mellois

Edito

Depuis plusieurs années, conscients de la nécessité de prendre en compte les changements climatiques à l'œuvre sur la planète, les élus du syndicat mixte du Pays Mellois se sont engagés dans une politique de développement durable.

Le syndicat mixte du Pays Mellois est le relais entre les acteurs locaux (*collectivités, associations, partenaires privés*) et les financeurs que sont le Département, la Région, l'État ou l'Europe. Il coordonne également des actions et accompagne les porteurs de projet sur le territoire.

Un travail de gouvernance a permis aux élus de construire des programmes en lien avec les évolutions sociales, technologiques ou environnementales.

Ces programmes convergent tous vers un développement de notre territoire qui prennent en compte l'anticipation du changement climatique. Ce développement doit être partagé par tous, équilibré entre les différents secteurs, sociaux, culturels, environnementaux et économiques.

Pensons globalement. Agissons localement.

Jean-Claude MAZIN,
Président de la Commission Développement Durable,
Président du GAL Pays Mellois

Qu'est-ce que Leader ?

Leader est l'acronyme pour "Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale". Il s'agit d'un programme européen de financement destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur pour la période 2007-2013. Son financement se fait au travers du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (*FEADER*).

Il a connu plusieurs générations : Leader I, Leader II, Leader + et Leader 2007-2013. Le Pays Mellois avait axé les deux précédents programmes sur les services à la population.

Le programme Leader vise explicitement à renforcer ou concevoir des stratégies locales de développement et à sélectionner les actions permettant de concrétiser ces stratégies.

Afin de mener à bien et de poursuivre cette dynamique locale, en fonction des besoins des acteurs du territoire, le choix a été fait de définir un programme européen axé sur l'adaptation aux changements climatiques.

Présentation de Leader

Leader est un axe méthodologique visant à mettre en œuvre les dispositifs et les mesures identifiés au sein des axes thématiques suivants, en les adaptant aux besoins des territoires locaux.

Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers,

Axe 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural,

Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale.

Si Leader est un programme européen qui apporte des financements sur un territoire, c'est aussi et surtout un outil qui permet de penser plus globalement au développement du Pays. En synergie avec les acteurs locaux, associations, entreprises et habitants, diverses actions pourront être mises en œuvre, en lien avec les autres dispositifs existants, pour améliorer la qualité environnementale, préserver les paysages et la biodiversité, faciliter la mobilité, valoriser les ressources agricoles et leur qualité...

La coopération avec d'autres territoires, français et/ou européens voire plus éloignés, est une composante indispensable du programme. Elle permet au-delà d'échanges d'expériences de mener des actions communes et d'enrichir les pratiques des territoires sur un thème choisi.

La stratégie du territoire Mellois

Une nouvelle approche du développement territorial : anticiper les mutations de demain, liées au changement climatique en s'adaptant dès aujourd'hui.

Une stratégie globale innovante

Les évolutions climatiques et les problématiques liées à l'épuisement des énergies fossiles et donc au coût de l'énergie vont nécessairement impacter le développement des territoires et obliger à des modifications de comportements.

La stratégie proposée pour le programme LEADER a pour objectif de renforcer cette dynamique territoriale à trois niveaux :

Développer une économie de proximité

produire, transformer et consommer localement dans le secteur de l'alimentation, des services et des énergies, afin de limiter les déplacements.

Contribuer à modifier les comportements individuels et collectifs

par la sensibilisation et une meilleure connaissance des enjeux climatiques.

Accompagner les mutations en matière d'organisation sociale

par une méthodologie innovante et transversale impliquant les habitants et les acteurs du Pays dans l'économie sociale.

Le Groupe d'Action Locale (GAL) est le comité de programmation comprenant des membres de structures publiques et privées, et participe aux décisions.

Sommaires des fiches

1 - Évolution des comportements et des pratiques par la formation des actifs des secteurs agricole, sylvicole et agro-alimentaire

2 - Changement de comportements par l'information et la diffusion de pratiques innovantes

3 - Formation et information des acteurs ruraux visant aux évolutions des comportements faces aux enjeux climatiques

4 - Soutien aux investissements pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables

5 - Valorisation des productions locales par un soutien aux investissements de transformation à la ferme

6 - Soutien aux coopérations public-privé dans la recherche de nouveaux produits ou procédés visant à réduire l'impact de l'activité humaine sur le changement climatique

7 - Développement des labels de qualité

8 - Promotion des labels de qualité

9 - Développement d'une stratégie locale de la filière bois

10 - Soutien aux projets multi-sectoriels contribuant à l'adaptation au changement climatiques

11 - Une coordination des acteurs du territoire pour une meilleure appropriation des enjeux climatiques par la population

12 - Biodiversité et paysage : sensibilisation, préservation et valorisation

13 - Accompagner les changements de comportements par le développement culturel

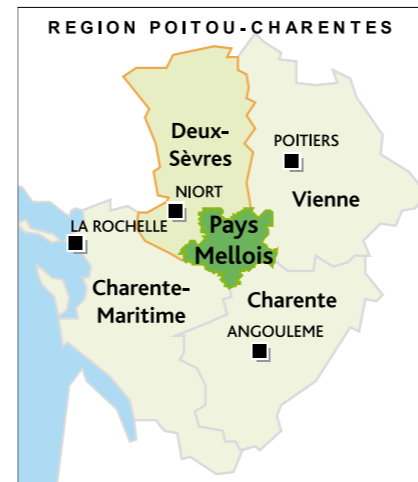
Fiche technique

Code couleur des fiches :

- Formation et information
- Economie de proximité
- Cadre de vie et biodiversité

PAYS MELLOIS

Intercommunalités



Communautés de communes du Pays Mellois

- Communauté cantonale de Celles-sur-Belle
- Communauté de communes du canton de Melle
- Communauté de communes Cœur du Poitou
- Communauté de communes du Lezayen
- Communauté de communes Val de Boutonne
- canton

